



HAL
open science

**”Premessa”, Società post-coloniali: ritorno alle fonti =
”Introduction”, Sociétés post-coloniales: retour au
sources**

Isabelle Grangaud

► **To cite this version:**

Isabelle Grangaud. ”Premessa”, Società post-coloniali: ritorno alle fonti = ”Introduction”, Sociétés post-coloniales: retour au sources. 2008. halshs-00462230

HAL Id: halshs-00462230

<https://shs.hal.science/halshs-00462230>

Preprint submitted on 12 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ce texte est la version en langue française de l'introduction au numéro de Quaderni Storici, dirigé par Isabelle Grangaud :

« Premessa », *Società post-coloniali : ritorno alle fonti*, a cura di Isabelle Grangaud, *Quaderni Storici*, n°129, a. XLIII, 2008, 3, pp. 563-574.

Sociétés postcoloniales : retour aux sources

Les articles rassemblés ici frappent d'abord par leur diversité^[1]. Ni unité de lieu ou d'époque, ni unité d'objet, ni même unité disciplinaire. On y trouvera pêle-mêle une analyse des enjeux liés à la question des prérogatives judiciaires respectives des gouverneurs et des juges à Tunis au 18^{ème} siècle, un épisode relatif aux explorations scientifiques de Cook dans le Pacifique à la même époque, une mise en perspective des conflits autour de la propriété provoqués à Alger par l'occupation française en 1830, les conditions d'actualisation de savoirs sociologiques et historiques dans le cadre de mobilisations collectives dans la région de Houailou, en Nouvelle Calédonie aujourd'hui, enfin une critique des dispositifs d'analyse relatifs à la question d'une histoire des femmes en Inde. Le point commun cependant de ces travaux a consisté à focaliser l'attention sur la dimension de production sociale des sources ou matériaux d'enquête, dans les contextes où ils se déploient et où ils sont saisis, et à s'y tenir, ce que, bien plus que leur sujet, les titres de chaque contribution reflètent.

Or, une telle perspective n'a pas consisté en un simple exercice de style, en des « jeux d'histoire », si même l'intérêt suggestif de telles propositions doit être souligné^[2]. Elle avait plus fondamentalement pour enjeu les conditions mêmes de possibilité de l'historiographie et de déploiement d'un savoir en sciences sociales qui ne seraient pas en butte à des catégories d'analyse intrinsèquement spécifiques ou occidentalocentristes imposées par leurs objets. En effet, les champs de recherches investis par les travaux présentés ici relèvent tous d'aires culturelles non européennes, quelles soient océaniques, asiatiques, du nord de l'Afrique ou arabo-islamiques, selon. Chacun s'entendra à admettre la dimension construite de ces contextes de productions scientifiques - étroitement liée à la structuration des universités en Europe - ainsi que les effets potentiels de tels contextes sur la production. Plus crucialement cependant, et à nouveau chacun des articles en rend compte, la genèse des formalisations des savoirs historiques contemporains, aussi bien sur que dans les sociétés concernées, montre le poids des contraintes, dans la construction des objets et des cadres d'analyse, imposées de façon plus ou moins réflexive par les enjeux et les conséquences du fait colonial - à la fois comme étant constitutifs du rapport à l'histoire de ces sociétés et en tant que génératifs d'un point de vue analytique particulier, postcolonial.

Le phénomène colonial a eu des effets historiques qui ne peuvent se réduire à un simple épisode de domination plus ou moins bien surmonté par les sociétés concernées. De fait, les effets de la colonisation sont perceptibles non pas seulement à propos de la période contemporaine, coloniale et post coloniale, mais encore à propos de l'époque précoloniale. D'un côté l'expérience coloniale de ces sociétés a transformé radicalement non pas seulement leur rapport au présent (via le nationalisme, l'impérialisme ou la mondialisation) mais encore a affecté leur rapport au passé et disqualifié durablement des savoirs historiques fondés sur la vitalité de rapports sociaux depuis perdus de vue. L'une des critiques formulées par les tenants du mouvement des Subaltern Studies réside précisément dans la mise en perspective de la reproduction par les élites postcoloniales et leurs idéologies nationales dominantes d'une vision du monde façonnée dans le cadre de la colonisation, et incrustée dans les rapports de domination que ce cadre a forgés^[3].

D'un autre côté, la discipline historique, du moins dans sa conception institutionnelle, ne considéra que très tardivement les sociétés extérieures à l'Europe (et ses extensions américaines et australiennes) sinon qu'en tant que colonies. Si les universités ne conçurent le principe de chaires d'histoire consacrées aux sociétés africaines, océaniques ou asiatiques, ce ne fut qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Jusque là, l'Orientalisme d'une part, occupé à une activité philologique mettant au jour des textes anciens classiques, développait un savoir sur des civilisations lettrées, et considérées comme notables en tant que telles, mais dont l'évolution aurait depuis des siècles été stoppée. Aux anthropologues d'autre part, revenait la tâche d'une activité fondée sur le décryptage culturel de sociétés sans écriture et vivant un présent perpétuel. Si les décolonisations ont mis à mal ces conceptions et encouragé le développement d'une production historiographique autonome, sa mise en œuvre a été durablement marquée par le double handicap du retard (dans la version développementaliste) et de la fragilité intrinsèque des possibilités de cette histoire liée à cet héritage colonial.

Deux tendances a priori opposées, ont continué de cohabiter de fait dans une division du travail implicite entre, grosso modo, histoire culturelle et histoire économique. L'une visait à défendre dans la ligne plus ou moins assumée des études orientalistes, la spécificité culturelle intrinsèque des sociétés, érigée en cadre d'analyse. Le culturalisme forgeait dans ces conditions les paradigmes par lesquels se définissaient en termes d'altérité, les ressorts de la causalité historique de ces sociétés. Il trouva plus tard, dans la critique post moderne un écho fort, quoique converti en méthode analytique stratégique, dans le principe de la substantialisation de l'« autre » intrinsèquement dominé, non représentable et privé de la possibilité d'émerger dans le discours historique[4].

L'autre tendance, inversement, dans la lignée des études nationalistes, défendait, au nom de la dimension universaliste de la discipline historique, la nécessité d'adapter les matériaux d'analyse et la construction des objets à la mesure des outils analytiques susceptibles de leur donner sens. Par ce processus, et alors même que le renouvellement de la discipline historique entendait passer par la mise au jour de sources produites par les sociétés étudiées, l'analyse historique consistait à naturaliser ces mêmes sources[5].

Ce travail de naturalisation, que l'on peut considérer finalement comme la reconstitution d'un rapport de domination non plus politique mais sous la forme des conditions de production de savoir, apparaissait dans le même temps comme une réponse à la fragilité que dictait la nécessaire existence des sources pour l'historien, non seulement potentiel d'une possible historiographie mais encore gage d'une histoire même (après tout, les sociétés sans écriture furent longtemps considérées comme des sociétés sans histoire). Or, ces sociétés avaient globalement moins produit, en tout cas moins conservé de sources que les européennes, ce qui apparaissait comme le signe de la moindre historicité de celles-ci. Ce n'est qu'en limitant les questions inhérentes à leur fragile matérialité au profit d'une mise en équivalence de leurs données avec des sources européennes plus massives, qu'il apparaissait possible de surmonter le handicap de cette moindre production. A cette dimension quantitative s'ajoutait une dimension qualitative liée à une qualification externe des sources elles-mêmes, en vertu de catégories qui soit les rabattaient sur un genre culturel, soit en montraient la pauvreté des formes au regard de production européennes considérées comme comparables. A ces défiances est venue s'ajouter plus récemment la critique radicale portée par les tenants post modernes du mouvement des Subaltern Studies quant à la possibilité des sources produites en contexte colonial de restituer autre chose que les intentions de domination qui présidaient à leur élaboration[6]. Dans l'ensemble de ces débats et de ces approches se lit la difficile émergence des objets d'analyse au regard d'une historicité à découvrir. L'historicité des sociétés ne se donne pas d'emblée et le problème n'est pas propre à ces champs de recherche. Mais la tâche était rendue plus complexe ici par la difficulté à établir la pertinence d'objets construits, qui ne soient ni un transvasement des objets développés ailleurs, ni la mise en perspective de spécificités incommensurables[7]. Sous cet angle, l'attention des historiens aux sources apparaissait d'ordre strictement instrumental. La tension liée à la construction des objets renforçait le principe d'une lecture des sources qui faisait de celles-ci des vecteurs d'accès à la connaissance plus défectueux qu'ailleurs, et essentiellement entachés d'incomplétude. C'était certainement perdre de vue ce qu'est

premièrement une source dans sa matérialité même et les enjeux de sa formalisation comme de sa conservation : une production sociale à part entière, et à ce titre actrice dans la société de laquelle elle est issue. Perdre de vue que la considération d'une source procède, non pas de l'évaluation préalable d'un matériau en vue de ses usages historiens, mais de l'analyse de ses modalités de production . Non pas seulement au vu de son aboutissement et de son propos mais en tenant compte des dimensions sociales de sa construction, à travers ce qu'en révèlent ses formes et ses accents, ses à propos et ses mises en scène. C'est à ce retournement que ce dossier est consacré.

De tels enjeux ont été déjà mis en lumière dans des numéros précédents, quant à notamment la mise en perspective de ce que pouvaient bien révéler des œuvres érudites au regard de la structure de leur matérialité, leur genèse et les formes d'attestation de la preuve qui s'y formalisaient au vue de leur dimension intrinsèquement revendicative, et enfin leurs effets dans la construction et la légitimation de groupes sociaux ou de territoires[8]. Si les articles rassemblés ici se situent bien dans la lignée de telles préoccupations, notons qu'au regard des conditions de l'historiographie des sociétés postcoloniales, et des impasses que l'on a soulignées, cette approche constitue une alternative forte. En effet, d'une part, face au dictat de la substantialisation culturelle attachée à la construction des objets, une source impose d'emblée, dans ses formes et ses constructions, ses sources culturelles mais sans qu'il soit besoin de s'y tenir. Toute production historique, en tant que produit social, et à la fois culturelle et en même temps conjoncturelle, située dans l'espace et le temps, munie de producteurs et de récepteurs. Face au défaut relatif des sources, d'autre part, la mise en perspective de la dimension historique d'une production matérielle, même la plus minime, met en mesure de ne pas enfermer a priori la construction des objets à l'aune de cette grandeur. Son analyse permet de dessiner les configurations de ses limites et de ses silences mais en tant qu'ils sont constitutifs de sa présence et de son propos. Après tout, rien n'est moins évident que de produire et de préserver des sources. Enfin, face au silence des contextes historiques pesant sur le passé de ces sociétés, la genèse des sources offre l'occasion de mettre au jour des champs sociaux et institutionnels jusque là insoupçonnés[9], partant de réhabiliter les dimensions dynamiques de l'histoire de ces sociétés sans histoire.

De même que les sujets des articles réunis ici sont variés, de même les sources considérées appartiennent à des genres différents : une épître juridique, une carte, un fonds d'archive, des matériaux issus d'enquêtes anthropologiques, des lectures historiographiques. Pourtant, il sera bien peu question de genres, à propos de ces productions. Ce sont des étonnements, face à la réalité de telles productions, bien plus que des enjeux liés à leurs genres respectifs, qui ont amenés les auteurs à les interpeller. Des étonnements dont la formulation s'avérait cruciale et dont la responsabilité incombait au chercheur. Dans aucun cas, il ne s'est agi de saisir dans ces productions, un prétexte pour les explorer : chacune se trouvait au cœur des recherches menées, comme des points d'interrogation, des problèmes irrésolus que des recherches antérieures n'avaient pas soulevées, ou renvoyés à des cultures immuables, empruntes de leurs bizarreries. Aussi, si le sentiment d'étrangement, le dépaysement, était ceux des chercheurs, une position nécessaire pour s'y arrêter, encore fallait-il à l'inverse combattre le sentiment d'altérité vis à vis de telles productions en vue d'en restituer l'à propos du point de vue de leurs auteurs comme de leurs récepteurs de l'époque.

Sami Bargaoui s'arrête sur un texte dont tout, la forme comme le fond, le déconnecte a priori de conditions de production susceptibles d'en éclairer le sens. L'épître de la fin du XVIIIème siècle, à l'analyse de laquelle l'article est consacré, œuvre du juriconsulte alors à la tête de l'appareil judiciaire de la province ottomane de Tunis, paraît procéder de ces productions formelles, moins attentives à la qualité d'un contenu ressassé qu'à un travail d'écriture sur la base de textes de prédécesseurs anciens, dont la notoriété serait susceptible de rejaillir par procuration sur leurs copistes. On serait là en phase non pas avec les seules caractéristiques d'une production de type juridique, dont l'apparente répétitivité a pour enjeu la dimension normative du propos au prix d'une nécessaire décontextualisation, mais avec les tendances lourdes d'une culture « arabo-islamique »

considérée pour être prompte à se réaliser dans une activité de compilation visant à faire miroiter les pauvres reflets de fleurons littéraires d'un âge d'or classique, de plus en plus lointain mais jamais dépassé. Avec ce type d'œuvres, les savants n'auraient eu d'autres soucis que d'être l'expression vivante d'une culture sclérosée en somme – si même les genres littéraires qu'ils honoraient ainsi pouvaient constituer pour l'historien de la culture les témoins fidèles de la pérennisation d'un style culturel caractéristique de l'Islam. C'est là une perspective d'approche des sources issues des bibliothèques, et pas seulement juridiques, dont Sami Bargaoui montre que la logique culturaliste qu'elle suppose s'avère impuissante à cerner l'acuité de telles productions, qui ne sont pas tant des supports culturels que des actions situées aux vues de tensions et débats que mettent en lumière ces actions mêmes.

Mais en dépit du titre de son article, Sami Bargaoui ne se contente pas de « faire d'un rabâchage juridique une source historique », il en montre bien autre chose. Ce texte sous des aspects formels fort modestes, reprend pour partie les termes d'une révolution « judiciaire » qui eut lieu au XIII^{ème}, par laquelle l'auteur de l'épître invite les responsables de la communauté à élargir leurs prérogatives procédurales au-delà des règles codifiées par le *fiqh* dès lors que le but ultime en était le bien commun. Plutôt que d'y voir une description des prérogatives exorbitantes des princes à Tunis au XVIII^{ème} siècle, en matière de justice expéditive, il montre au contraire que ce texte prend place dans un ensemble de résistances et d'oppositions face à ces pratiques princières en matières de justice, en réaffirmant une norme contestée. Pourtant, ce texte n'est pas, malgré les apparences, une légitimation juridique des procédures de la justice des princes. Quoique probablement liée à une sollicitation du prince sous le règne duquel son auteur assumait ses fonctions jurisprudentielles, l'analyse détaillée du contenu de cette épître met en perspective des enjeux non seulement juridiques, mais encore sociaux et institutionnels qui ont prévalu à sa formalisation, que l'historiographie tunisienne avait jusque-là largement sous-estimés. La considération des conditions d'exercice de prérogatives judiciaires dans l'Épître est l'occasion de façonner les contours de nouvelles identités juridiques à travers la redéfinition de la catégorie des « gens de suspicions ». Or ce réaménagement, qui excepte en particulier et dédouane sciemment les agents de l'État (jusque-là inclus dans cette catégorie), ne suit pas tant des impératifs liés à un contexte d'insécurité et d'injustice par ailleurs avéré, qu'il n'engage la prise de position politique de l'auteur de l'épître autour de la question, en débat, sur la nature même du pouvoir aux mains d'une dynastie depuis le début du XVIII^{ème} siècle et des institutions en place, en relation avec la défense des prérogatives du Sultan et leur prééminence sur celles des princes de Tunis.

Avec la « Carte de Tupaïa », Anne Di Piazza et Erik Pearthree, quant à eux, affrontent la question non pas seulement du contexte de sa production, mais encore des savoirs qui ont été mobilisés pour sa réalisation, afin d'en restituer une lecture dont la pertinence n'avait jusqu'ici pas été considérée. En effet, cette carte dessinée en 1769, dans le sillage des expéditions de Cook dans le Pacifique, n'a été l'objet de publication et de diffusion que près de deux ans plus tard, et moins en tant que témoignage documentaire utile à la découverte scientifique de la région qu'en tant qu'objet historique muséifié, représentatif au mieux des balbutiements imparfaits de la cartographie moderne, au pire de la méconnaissance des Océaniens de la région des îles qu'ils habitaient. De fait, Cook lui-même, dont la lecture de ses journaux de bord permettent aux auteurs de reconstituer les efforts pour établir avec ses informateurs locaux la position des îles, avait jugé le résultat graphique de cette enquête trop inexact pour en faire un quelconque usage. Après lui, le document a fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements en vue d'en corriger les erreurs grossières de la représentation spatiale, et la « Carte de Tupaïa » n'a eu de cesse d'être considérée comme un document curieux, mais sans valeur scientifique, sorte de rebus de l'histoire de ces contacts imparfaits entre navigateurs européens et autochtones insulaires.

Archéologues, et conduits par leurs enquêtes à engager dans la région une navigation dans des eaux non cartographiées, Anne Di Piazza et Erik Pearthree se sont penchés sur les conditions de la réalisation d'un tel périple en faisant appel aux savoirs susceptibles de les y aider, qui les ont amenés à réévaluer la valeur cartographique de la « Carte

de Tupaïa ». Analysant la conduite des enquêtes scientifiques européennes menées depuis le XVI^{ème} siècle dans la région, les auteurs démontrent que les questionnaires comme les présupposés qui les soustendaient ne disposaient pas les expéditionnaires à prendre langue avec les techniques savantes autochtones, eu égard à la connaissance de la région. Cependant, en reconstituant les conditions concrètes, autant que possible, dans lesquelles cette carte fut établie, les auteurs montrent le rôle central joué dans sa production par la rencontre, lors de l'expédition menée à Tahiti entre Cook et Tupaïa, un prêtre de ce royaume déchu peu avant, qui navigua un an durant aux côtés du premier, avant de mourir en Indonésie. Cette rencontre, en effet, fut à l'origine de la mise en carte d'un savoir pour partie insulaire, que devait formaliser Tupaïa sur la base d'une connaissance assurée de la navigation. Pour en rendre compte, les auteurs font appel, outre aux méthodes de la cartographie marine, à celles utilisées par les navigateurs océaniques (connues sous le nom de compas des îles, des étoiles ou des vents), attentives aux conditions réelles de navigation d'une île à l'autre. Ainsi, ils mettent au jour le principe d'une carte relative quant aux distances métriques, mais façonnées par une représentation à la fois hiérarchisée des îles eu égard aux déplacements de l'une à l'autre, et par l'importance accordée aux caps et aux délais de navigation, compte tenu de ses difficultés relatives. Cette base leur permet une lecture renouvelée du sens de cette représentation graphique travaillée par les savoirs combinés de Cook et Tupaïa.

A la différence des deux premiers articles, celui d'Isabelle Grangaud aborde les conditions de production d'une source qui a priori ne souffrait ni de l'absence d'effort de contextualisation de son contenu de la part des historiens qui l'avaient jusque là explorée, ni de défaut de sens. Cette source est le fonds ottoman de la Régence d'Alger, qui contient une grosse quantité, qui plus est la quasi totalité, des documents produits à l'époque ottomane qui nous sont parvenus, sous forme de registres mais surtout d'actes notariés relatifs à la propriété, concernant en grande majorité la ville d'Alger et ses alentours. Or, l'auteure montre que malgré la langue de ce fonds, essentiellement l'arabe, et la nature de son contenu, cette documentation constitue en réalité « le fonds arabe du Domaine », institution mise en place au moment de la conquête française de la ville d'Alger, prise au pouvoir ottoman en 1830, et bientôt du pays entier, en vue d'établir l'étendue du domaine public. C'est dès lors à la mise en perspective de la dimension complexe des structures de ce corpus archivistique, que cet article est consacré, qui montre que ni une lecture passive de cette documentation comme étant le reflet de la production des institutions ottomanes sagement préservée jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, ni encore sa simple considération en tant qu'outil de domination et de formalisation administrative d'une archive coloniale, ne sont à même d'épuiser les enjeux et les dynamiques qui ont prévalu à sa formalisation, ni ne permettent de saisir les ressorts d'une telle production. Celle-ci doit en effet être abordée sous l'angle des affrontements liés aux revendications antagonistes entre conquérants français et Algérois occupés, relativement aux droits sur la propriété ; un épisode qui, compte tenu de ce qui adviendra, avec l'imposition d'un droit français mettant fin à la légitimité des ressorts aussi bien juridiques que sociaux des conquis, et plus largement avec les résultats d'une guerre violente qui entérinera la main mise de la colonisation, n'a que peu laissé de traces, sinon précisément au travers de ces archives.

L'analyse de la forme comme du contenu de cette masse documentaire permet de saisir, en différentes occasions, à la fois les formes de délégitimation d'institutions ottomanes urbaines centrales, non pas tant en raison d'une action concertée que compte tenu de la méconnaissance des agents de la nouvelle autorité de la société conquise, que les formes de légitimation et d'actions mobilisés par les Algérois pour défendre leurs droits. Par delà se lit l'un des fondements de la violence coloniale liée à la nécessité des nouveaux conquérants pour se faire une place là où ils n'en ont pas. Se lit également une histoire de vaincus, qui n'est pas seulement le revers de celle des vainqueurs, mais l'occasion de restituer certaines des dimensions juridiques, institutionnelles et sociales de l'Alger ottomane qu'une lecture attentive de cette « source coloniale » a été à même de livrer.

C'est aux conditions de formalisation des énoncés anthropologiques que se consacre l'analyse de Michel Naepels. La production anthropologique a depuis longtemps mis en perspective l'impact que pouvait avoir la présence de l'anthropologue dans le dispositif de recueil des données d'enquête. Ici l'auteur de l'article interroge non pas tellement cet impact que les modalités de formalisation d'un savoir sociologique ou historique de la part de ses interlocuteurs, et la relation de ces énoncés avec les enjeux politiques et sociaux conjoncturels, dont ils sont partie prenante, qui les motivent et leur donnent sens. Ce faisant, ce n'est pas tellement la relativité de ces énoncés qui est en jeu - en somme toujours, eux, pertinents - que plutôt, la nature de ces énoncés mêmes. L'auteur prend ainsi résolument ses distances avec l'idée qui fonde une partie de l'activité anthropologique selon laquelle le chercheur tenterait de recueillir une parole irréductiblement culturelle, à l'appui de l'artifice d'un ensemble de procédés et de postures qui lui incomberait. En restituant au plus près les formes énonciatives dans lesquelles il a recueilli un certain nombre de propos, son objectif est de chercher à rendre compte, plutôt, des modalités par lesquelles les acteurs mobilisent et actualisent des formes de savoirs, en direction de leurs propres interlocuteurs, susceptibles de défendre et d'appuyer leur action.

Pour ce faire, il présente les résultats de deux enquêtes menées à Houailou, en Nouvelle Calédonie, sur les mobilisations politiques locales, en des moments différents, à près de 10 ans de distance. Dans des contextes politiques qui se sont transformés et en diverses situations (épisode relatif aux conflits autour de la revendication de terres, cérémonies de mariage ou de décès, campagne électorale) l'analyse de propos mobilisant des savoirs partagés, montre que l'enjeu de leurs auteurs ne consiste pas en la formalisation (et la réception) de conceptions culturelles intrinsèquement locales et spécifiques mais bien à prendre langue et à se faire entendre, compte tenu des impératifs de la mobilisation politique qui appellent ces propos. C'est finalement à une proximité des enjeux d'analyse des anthropologues avec les considérations des historiens à propos de leurs sources, que Michel Naepels invite, en proposant une lecture de ses matériaux attentive aux conditions dans lesquels ceux-ci ont été socialement produits.

Enfin, dans un article qui se veut de préférence une note critique à propos de la parution de livres récents, l'un d'Antoinette Burton, l'autre de Betty Joseph, Jacques Pouchepadass interroge les présupposés d'une critique des sources historiques, et notamment des archives, produites en Inde sous la colonisation Britannique, associées au désaveu de l'histoire comme discipline, et les limites d'une telle posture radicale.

Situant ces ouvrages dans leur généalogie intellectuelle, postcoloniale, post moderne et féministe, Jacques Pouchepadass convoque en point d'orgue les lectures nombreuses et révolutionnaires qui ont accompagnées *Mal d'archives* de Derrida. Elles furent à l'origine, à l'appui des thèses de Foucault, d'une mise en perspective de la dimension institutionnelle de ces productions, et partant de leur rôle de contrôle social, dont le propos restituerait avant tout la technologie du pouvoir et, en contexte colonial, de la domination dont elles sont l'outil et le produit. Sous cet angle, les femmes en particulier, subalternes des subalternes, selon la sémantique des tenants post modernes issus des Subaltern Studies, seraient renvoyées à leur seul statut d'exclues. Les ouvrages analysés qui portent tous deux sur l'histoire de femmes indiennes, la question des femmes dans l'histoire et finalement la question de l'histoire à l'épreuve des femmes, se construisent sur la base d'une double mise en cause : mise en cause radicale des archives coloniales, au profit de sources littéraires, mais encore mise en cause de l'histoire, en tant que discipline ne faisant que réactiver les fondement intrinsèques des archives, de l'orientalisme et de la patriarchie. Au profit, en contrepartie, de la réhabilitation de la mémoire, mémoire féminine en particulier,

C'est la combinaison de cette double radicalité qui exclut réciproquement la possibilité de tirer les conséquences des soupçons attachés aux conditions de production des sources historiques et la possibilité d'établir des procédures d'enquêtes visant l'heuristique de la preuve dont Jacques Pouchepadass montre qu'elle conduit à des positions intellectuellement absurdes.

-
- [1] Ce dossier constitue l'aboutissement d'échanges plus ou moins formels face à la nécessité de procéder à des rapprochements et des questionnements communs autour de la question des sources. Parmi ces échanges, une rencontre scientifique à Aix-en-Provence, en juin 2007, a rassemblé avec d'autres, les auteurs des contributions ici proposées. Merci à tous ceux qui par leurs lectures, écoute, remarques et suggestions ont permis la réalisation de ce travail, et en particulier Isabelle Merle, Hélène Claudot Hawad et Véronique Ginouvès, Simona Cerutti, Isik Tamdogan et Hervé Pennec.
- [2] Tout récemment, P. Artières, A.-E. Demartini, D. Kalifa, S. Michonneau et S. Venare, *Le dossier Bertrand. Jeux d'histoire*, Paris, 2008, ont tenté l'expérience, pas seulement ludique, d'une analyse à plusieurs mains d'un même dossier archivistique.
- [3] Sur le mouvement et la revue des « Subaltern Studies », voir les articles de J., Pouchepadass, *Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité*, « l'Homme », n°156, 2000, pp. 161 et 186 et *Que reste-t-il des Subaltern Studies ?*, « Critique internationale », n°24, 2004, pp 67-79; I. Merle, dans *Les Subaltern Studies. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale*, « Genèses », n°56, 2004, pp.131-147, a reconstitué quelques uns des enjeux de cette historiographie initiée par R. Guha ; voir également, pour un déplacement d'une telle perspective à propos de l'histoire Sénégalaise post coloniale, M. Diouf, dans l'introduction qu'il a consacré à la traduction française des quelques textes de référence des Subaltern Studies, *L'historiographie indienne en débat. Colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Paris, 2000, pp. 5-35.
- [4] Sur ce point, le texte de référence reste celui de G. Spivak, *Can the Subaltern Speak ?*, in C. Nelson & L. Grossberg (eds.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, Urbana, 1988, pp. 271-313.
- [5] Ce phénomène est particulièrement bien illustré par *Les arabes par leurs archives*, un livre dont le titre est bien évocateur de ce procès de réhabilitation, dans le champs des études ottomanes des sources localement produites, mais dont le contenu montre l'absence de toute considération quant à la nature des sources ainsi mises au jour, au vue de ces sociétés productrices. J. Berque et P. Chevallier sous la direction de *Les Arabes par leurs archives (XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, 1976. Sur une critique des travaux engagés dans cette voie durant un quart de siècle, voir D. Ze'evi, *The Use of Ottoman, Shari'a Court Records as a Source for Middle Eastern Social History : A Reappraisal*, « Islamic Law and Society », V, 1, 1998, pp. 35-56.
- [6] A propos d'exemple précis d'analyse en ces termes de corpus archivistiques, voir par exemple A. L. Stoler, « *In Cold Blood* » : *Hierarchies of Credibility and the Politics of Colonial Narratives*, in « Représentations », n°37, 1992, pp. 151-189 ou N. B. Dirks, *Colonial Histories and Native Informants : Biography of an Archive*, Cette question est au cœur de la contribution de Jacques Pouchepadass dans ce dossier. Celle d'Isabelle Grangaud à partir d'un exemple algérien démontre les limites de ces présupposés.
- [7] Sur ce point un certain nombre de contributions ont tenté des approches alternatives. Voir par exemple les travaux de S. Subrahmanyam autour d'une histoire connectée. Voir également dans une filiation comparable à propos de l'histoire culturelle de l'Islam méditerranéen, J. Dakhli, *La « culture nébuleuse » ou l'islam à l'épreuve de la comparaison*, « Annales HSS », vol. 56, n°6, 2001, pp. 1177-1199.
- [8] Voir le dossier établi sous la direction de E. Artifoni e A. Torre, *Erudizione e fonti. Storiografie della rivendicazione*, « Quaderni Storici », 93, 1996, ainsi que leur introduction au dossier ; ou encore , plus récemment, le bel article de V. Tigrino, *Castelli di carte. Giurisdizione e storia locale nel Settecento in una disputa fra Sanremo e Genova (1729-35)*, « Quaderni Storici », 101, 1999, pp. 475-506.
- [9] Il s'agit d'une question bien plus générale, comme le montre A. Torre, dans un dossier consacré précisément aux formes de la généralisation, « Faire communauté ». Confrérie et localité dans une vallée du Piémont (XVII^e-XVIII^e siècle), « Annales HSS », janvier-février 2007, n°1, pp. 101-135.